

**21-03-18 *Personnel Communal* – Personnel Communal**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire – Convention de délégation partielle de gestion du personnel – Service remplacement

Monsieur le Maire expose :

Afin d'assurer le remplacement d'un agent titulaire en congé maternité au service état civil, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Loire s'engage à mettre un agent à la disposition de notre collectivité selon les conditions définies dans la convention ci-annexée.

L'agent sera recruté et rémunéré par le Centre de Gestion. La Collectivité paiera au Centre de Gestion le prix de la prestation correspondant au remboursement de la rémunération brute de l'agent, y compris les congés annuels, et au remboursement des charges patronales y afférentes, majoré d'un supplément fixé par délibération du Conseil d'Administration servant à couvrir les frais de gestion et de coordination du service de remplacement.

Je vous demande d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention précitée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Loire et autorise Monsieur le Maire à la signer. La dépense sera prélevée au budget.

**Ont signé au registre tous les membres présents  
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 23 mars 2021**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 22 mars 2021

**21-03-18 Personnel Communal – Personnel Communal**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire – Convention de  
délégation partielle de gestion du personnel – Service remplacement

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille-PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absentes :

Mmes. REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - SCHERIANI Myriam - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. SERVANT  
Mme CONVERT à Mme BAUDRY  
Mme SCHERRER à Mme GEUSENS  
Mme JOLY à Mme BISACCIA  
Mme LAFON à Mme PAPIN

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN